

Le 19 novembre 2021, les convocations individuelles pour la séance du jeudi 25 novembre 2021 à 20 heures ont été remises aux conseillers municipaux en exercice, convocations mentionnant l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de novembre à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal dûment convoqué par le maire Monsieur Marc WINTZ, s'est réuni en session ordinaire.

Sous la présidence de M. WINTZ Marc, maire,

Membres présents : MM. HEYD Jean-Claude, LINDER Bernard, Mme STEY Anne, adjoints au maire, Mme CLAD Céline, M. DAUPLAIS Eric, Mmes DESCHAUME Laurence, HAUMESSER Karin, MM. POUPEAU Bruno, RETTER Jean-Marie, RUFF Michael, RUSCH Nicolas, SCHOTT Bernard, MEYER Mathieu

Absent(s) excusé(s) : Mme GRAFF Carine

Nombre de membres élus : 15 En exercice : 15 Présents : 14

.....

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 30/09/2021
- 2) Attributions exercées par le maire par délégation du conseil (droit de préemption urbain)
- 3) Suppression régie de recettes au 01/01/2022
- 4) Modifications budgétaires
- 5) Info chasse
- 6) Info vidéoprotection
- 7) Formation des élus
- 8) Divers

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 30/09/2021

Le procès-verbal de la séance du 30/09/2021, transmis à tous les membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat, de certaines attributions, **le Maire rend compte des décisions qu'il a prises :**

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

La commune a été saisie de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner concernant les immeubles cadastrés :

<i>Commune de WALDOLWISHEIM</i>			
<i>Section</i>	<i>Parcelle</i>	<i>Lieu-dit - adresse</i>	<i>Surface totale</i>
25	255/136	5 rue des Genévriers	00 ha 02 a 75 ca
25	260/135	5 rue des Genévriers	00 ha 02 a 90 ca
25	260/134	5 rue des Genévriers	00 ha 00 a 75 ca

AB	6	17 rue Principale	00 ha 17 a 07 ca
AB	3	13 rue Principale	00 ha 08 a 52 ca

✚ Le droit de préemption urbain dont dispose la commune n'a pas été exercé.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions.

3) 2021-20 – SUPPRESSION DE LA RÉGIE DE RECETTES POUR LA SALLE POLYVALENTE

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R. 1617-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération du 21 octobre 2004 instituant une régie comptable nécessaire au fonctionnement des services municipaux ;

Vu l'avenant consolidé en date du 06 juillet 2016 ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2016 portant nomination d'un régisseur de recettes ;

Vu l'avis du comptable assignataire ;

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport du maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- **SUPPRIME** la fonction de régisseur de recettes à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- **CHARGE** le maire et le comptable public assignataire auprès de la commune, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

4) DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

Le mur d'enceinte du jardin communal a demandé des réparations imprévues. Afin de récupérer la TVA, ces dépenses doivent être basculées en investissement.

Le conseil municipal émet un avis favorable quant à la démarche.

5) INFO CHASSE

Suite à la résiliation du bail de chasse du lot n° 2 par délibération en date du 30 septembre dernier, le maire précise le calendrier prévisionnel de la relocation, à savoir :

- Publication de l'avis d'appel d'offres le mardi 9 novembre 2021
- Date limite pour la remise des candidatures le 17 janvier 2022
- Réunion de la Commission Consultative de la Chasse Communale le 19 janvier 2022
- Délibération pour la réattribution du lot n° 2 de la chasse communale le 27 janvier 2022.

A ce jour il y a eu 6 demandes de dossier.

6) INFO VIDÉOPROTECTION

Suite à l'information au conseil municipal du 30 septembre précisant les aides de la Région quant à l'installation d'un dispositif de vidéoprotection, le maire présente un premier devis d'une entreprise locale.

Un autre devis faisant appel à l'exploitation du réseau de fibre Rosace sera demandé prochainement.

7) FORMATION DES ÉLUS

Le maire présente les droits des élus quant aux formations possibles durant la mandature. Les deux dispositifs existants sont présentés, à savoir :

- celui financé par la collectivité,
- celui qui intègre la DIFE.

La collectivité a pour obligation d'ouvrir des crédits annuellement. Ce point sera précisé lors de la préparation budgétaire 2022.

7) DIVERS

PLAN DE RELANCE GOUVERNEMENTAL – PROGRAMME NATIONAL PONTS

Dans le cadre du Programme National des Ponts, le maire a accueilli sur site les agents du Cerema qui pilote l'étude. Le pont du Moulin est le seul concerné par la démarche, les autres appartiennent au Département ou à l'Association Foncière.

LOGICIEL DE GESTION DU CIMETIERE

Monsieur Schiebler Jean-Louis a développé une application permettant une gestion numérique des cimetières. Après présentation en mairie, le maire a donné son accord pour une élaboration locale qui est déjà en cours. A noter que la prestation est assurée bénévolement.

REPAS DE NOËL DES AÎNÉS

En raison de la dégradation sanitaire et afin de protéger les personnes, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler le repas de cette fin d'année.

MARCHÉ DE NOËL

Un marché de Noël est prévu le vendredi 17 décembre en soirée. Le choix de la formule reste à définir en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

La séance est clôturée à 21h30.

Pour extrait conforme au registre.

Waldolwisheim, le 03 décembre 2021.

Le Maire, Marc WINTZ

Signatures des membres présents :

WINTZ Marc	HEYD Jean-Claude	LINDER Bernard
STEY Anne	CLAD Céline	DAUPLAIS Eric
DESCHAUME Laurence	GRAFF Carine ABSENTE	HAUMESSER Karin
MEYER Mathieu	POUPEAU Bruno	RETTTER Jean-Marie
RUFF Michael	RUSCH Nicolas	SCHOTT Bernard